

## Règlement à conserver

- 1 - La conception, l'organisation, l'attribution des emplacements relèvent de la seule responsabilité de l'ABF. Les places sont attribuées après clôture des inscriptions. Le jour de la brocante, votre place vous est réservée jusqu'à 7h00. Les organisateurs se réservent le droit de vous attribuer un nouvel emplacement en cas de retard.
- 2 - La vente autorisée, pour les particuliers et les professionnels, porte sur des objets personnels et usagés. Pas de neufs.
- 3 - L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société qui ne se serait pas acquitté même partiellement des obligations lui incombant.
- 4 - L'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou ne rentrant pas dans le cadre de la manifestation.
- 5 - L'installation sans autorisation fera, conformément à la réglementation, l'objet d'un signalement au Maire et à la police qui sont en charge de faire respecter la loi.
- 6 - Si le Plan Vigipirate le permet, il est accepté 1 véhicule sur l'emplacement sous réserve qu'il n'engendre aucune gêne au voisinage (débord sur la route, sur les emplacements voisins).
- 7 - L'inscription est acquise qu'après réception complète du paiement. Il est interdit de sous-louer son emplacement.
- 8 - Pas de remboursement possible pour cause d'intempéries.
- 9 - L'ABF se réserve, pour elle-même ou certains commerçants choisis par elle-même, la concession de la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires. Les producteurs de produits artisanaux devront obtenir une autorisation de vente. Les barbecues sont interdits.
- 10 - Tout exposant doit être assuré personnellement.
- 11 - Tout exposant devra se soumettre sans contestation au contrôle d'identité des représentants de l'organisateur, de la police municipale, ou de la gendarmerie.
- 12 - L'association ABF s'engage dans le tri sélectif des déchets. Chaque exposant devra laisser son emplacement propre et trier ses déchets selon les consignes qui seront expliquées le jour même en distinguant à minima le verre, les textiles, les déchets recyclables (sacs jaunes) et les déchets non recyclables (sacs noirs). L'exposant est également tenu de repartir avec ses invendus. Une caution de 10€ obligatoire est demandée pour garantir le respect de cette consigne. Si celle-ci n'est pas jointe à la réservation, vous n'aurez pas accès à votre emplacement. La caution ne sera pas encaissée et vous sera rendue en caisse centrale lors de votre départ. Le non-respect de cet article entraînera, pour le locataire de l'emplacement, la perte de la caution ainsi que des sanctions pouvant aller de la participation financière aux frais de traitement et d'enlèvement des déchets jusqu'à l'exclusion définitive de la brocante de Flirey. Le départ de votre emplacement ne pourra s'effectuer qu'à partir de 17h afin de sécuriser les piétons encore présents dans les rues.
- 13 - Pour votre sécurité, l'association se réserve le droit de modifier le règlement notamment pour répondre aux exigences imposés par le Plan Vigipirate.

*Association de la Brocante de Flirey (A.B.F)  
Ferme de la Vignotte, chemin de St Baussant, 54470 FLIREY  
41<sup>ème</sup> édition de la*



# *Brocante de Flirey*

## *Dimanche 7 juin 2026*

---

Madame, Monsieur,

L'Association de la Brocante de Flirey a le plaisir de vous annoncer que la date de notre brocante est fixée au **dimanche 7 juin 2026**.

Si vous souhaitez y participer cette année, vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription à remplir en totalité et à nous retourner à **Mme Simon, 11 Grande Rue, 54470 Limey-Remenauville**, accompagné :

- d'une photocopie de la pièce d'identité.
- de votre règlement par chèque à l'ordre de l'A.B.F.
- d'un chèque de caution de 10€ pour assurer le respect de l'article 12 du règlement.

La date limite des inscriptions est fixée au **9 mai 2026** (le plus tôt possible afin d'obtenir l'emplacement souhaité). Après cette date, le chèque de réservation sera encaissé. Les numéros d'emplacement seront communiqués par e-mail. (Sinon merci de joindre une enveloppe timbrée avec vos coordonnées). A noter que les inscriptions transmises après cette date se verront attribuées les emplacements restants.

Si des personnes de votre entourage souhaitent participer à cette belle journée, vous pouvez leur fournir une photocopie de votre bulletin d'inscription ou nous communiquer leurs coordonnées.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les organisateurs